TROUSSE PROJETS
L'École en action

La plateforme de financement participatif de l'Éducation nationale



Les kits Financement participatif

# Utiliser la plateforme Trousse à projets

www.trousseaprojets.fr

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
Liberté
Égalité
Fraternité

Coopérons dès l'École

CANOPÉ
RÉSEAU DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

FESI
Fonds pour une École Solidaire et Innovante

# La Trousse à projets : la plateforme de financement participatif de l'Éducation nationale

La Trousse à projets est **la plateforme de financement participatif du ministère de l'Éducation nationale.** Fondée sur une charte respectant le fonctionnement et les valeurs de l'École, elle est dédiée au financement des projets éducatifs et pédagogiques bénéficiant aux élèves scolarisés de la maternelle au lycée.
La plateforme est développée et administrée par un Groupement d'Intérêt Public (GIP), structure d'intérêt général à but non lucratif.

Ce document vise à porter à la connaissance des porteurs de projet de votre territoire le fonctionnement de la plateforme Trousse à projets, afin qu'ils et elles puissent y recourir pour financer leurs initiatives pédagogiques.

## Sommaire


**Fiches-outils page | 3**

Le cadre juridique du financement des projets pédagogiques dans les établissements scolaires

Le fonctionnement de la plateforme Trousse à projets

Les mécènes, au soutien des projets publiés sur la plateforme Trousse à projets

Les partenaires, engagés pour promouvoir une pédagogie porteuse de sens et de réussite

**L'agenda page | 8**

**Les ressources disponibles page | 9**

**Fiche-outil**

# Le cadre juridique du financement des projets pédagogiques dans les établissements scolaires

**Le principe de neutralité** constitue l'un des fondements du service public. Il s'impose aussi bien aux autorités administratives qu'aux personnels enseignants et aux élèves et s'étend également aux activités à caractère commercial (Code de l'éducation, article L. 511-2).

**Les associations ayant leur siège dans l'établissement** (FSE, Maison des lycéens, association sportive, etc.) **sont soumis à ce même principe.**

**Actions de financement autorisées :**

- La vente d'objets confectionnés par les élèves ;
- Les tombolas, lors de fêtes et de kermesses ;
- La vente de muguet sauvage le 1er mai ;
- La vente des publications faites par les élèves (journaux scolaires).

**Actions de financement interdites :**

- La vente en masse de produits divers dont la finalité est la revente au détail et la réalisation de bénéfices (bulbes, chocolat, sapins, etc.) ;
- La distribution de produits à finalité publicitaire ;
- La vente sur catalogue, bons de commande.

Références :

- Circulaire relative au code de bonne conduite des interventions des entreprises en milieu scolaire, Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale n°14 du 5 avril 2001 ;
- Circulaires 67-290 du 3 juillet 1967 et 76-440 du 10 décembre 1976 relatives à l'interdiction des pratiques commerciales ;
- Neutralité commerciale, principe et illustration, 2015 | Rectorat – DACES – bureau conseil vie scolaire/ Neutralité commerciale dans les EPLE.

**Les sources de financement envisageables pour financer un projet pédagogique :**

- La coopérative scolaire ;
- L'EPLE ;
- Les associations attenantes à l'établissement scolaire ;
- Les collectivités (communes, départements et régions) ;
- La plateforme Adage et la part collective du Pass'culture ;
- Les DSDEN et les Rectorats ;
- Les appels à projets (par exemple : auprès de l'Office français de la biodiversité, du ministère des Armées, etc.) ;
- La participation des familles ;
- Le mécénat de fondations ou d'associations via une demande ponctuelle ou en réponse à appel à projets (par exemple : Jeunesse au Plein Air, Fondation Michelin, etc.) ;
- Les dons d'entreprises, d'associations ou de particuliers via la plateforme Trousse à projets.

Fiche-outil

# Le fonctionnement de la plateforme Trousse à projets

**Les projets éligibles à une collecte de financement participatif :**









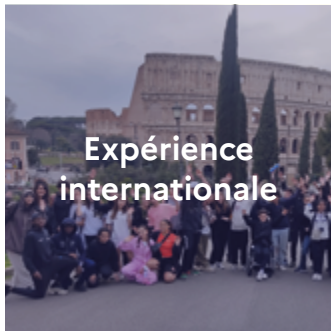
















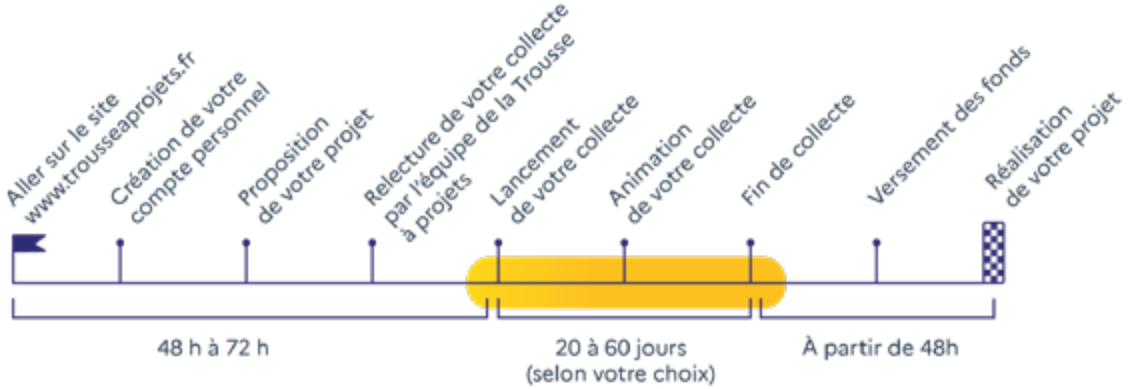
**Les étapes pour publier une collecte de financement participatif :**

1. Le porteur de projet (tout membre de l'équipe éducative) crée son espace personnel sur www.trousseaprojets.fr. **Il utilise obligatoirement une adresse mail @ac-xxx.fr ou @educagri.fr.**

2. **Le porteur de projet rédige son projet** (élèves bénéficiaires, objectifs pédagogiques, budget) qui est ensuite **validé par l'équipe Trousse à projets et par la direction de l'établissement scolaire**.

3. Le projet est publié sur la plateforme Trousse à projets et la collecte de fonds commence. **C'est au porteur de projet d'animer et de communiquer sur sa collecte pour obtenir des dons**.
Important : la collecte se termine à la date de réalisation du projet. Si l'objectif de financement n'est pas atteint avant, elle se prolonge automatiquement jusqu'à cette date.

4. Lorsque l'objectif financier est atteint, **le versement des fonds collectés est effectué sur le compte de la structure éligible et vérifiée** (coopérative scolaire, Association des Parents d'Élèves en charge de la coopérative, Établissement Public Local d'Enseignement, Maison Des Lycéens, Union Sportive pour l'Enseignement du Premier degré, Association Sportive, Organisme de Gestion des Établissements Catholiques ou Association locale de Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre). Si la collecte n'atteint pas son objectif financier, les donateurs sont remboursés.



**Fiche-outil**

# Les mécènes, au soutien des projets publiés sur la plateforme Trousse à projets

**Le soutien des mécènes contribue directement à renforcer la politique de solidarité de la Trousse à projets, en apportant un coup de pouce financier aux projets qui en ont le plus besoin, selon des critères d'éligibilité qu'ils ont définis.**

## GMF

**Éducation au développement durable**

**Inclusion** **1er et 2nd degré**

Projets sélectionnés dans le cadre du programme « coups de cœur des collaborateurs » de GMF Assurances : projets d'éducation au développement durable ou inclusifs promouvant l'égalité des chances et/ou la diffusion des savoirs.

## La Poste / Fondation Les Bleues

**Éducation physique et sportive**

**1er et 2nd degré**

Projets sportifs autour de l'une des 4 disciplines collectives (football, handball, basketball et rugby) et de leurs déclinaisons, incluant la notion d'arbitrage (respect des règles, statut d'autorité des adversaires, apprentissage du jeu, fonction d'arbitre…)[1].

## Maud Fontenoy Foundation

**Classe découverte**

**1er et 2nd degré**

Projets de sensibilisation des élèves au fait maritime, à la préservation des océans, aux liens entre les écosystèmes terrestres et maritimes, à la connaissance de l'écosystème marin, à l'apprentissage de la natation dans une dimension d'éducation à l'océan.

## Sacem

**Éducation artistique et culturelle**

**1er et 2nd degré**

Projets culturels de création, transmission, pratique musicale impliquant des artistes auteurs et/ou compositeurs ou projets impliquant des artistes auteurs et/ou compositeurs, la création et actualisation du centre de ressources et la valorisation des droits d'auteurs.

## Fonds Enfance et montagne

**Classe découverte**

**École élémentaire**

Classe découverte à la montagne l'été ou l'hiver de 4 nuitées minimum, pour les écoles élémentaires uniquement[2].

## Fondation Groupe EDF

**Éducation au développement durable**

**1er et 2nd degré**

Projets d'éducation au développement durable des académies de Corse, de Guadeloupe, de Martinique, de la Réunion et de Guyane priorisés.

## Fonds de dotation Maped 1% for Education

**Éducation au développement durable** **Éducation artistique et culturelle** **Culture scientifique**

**Éducation aux médias et à l'information** **Culture scientifique** **Innovation pédagogique**

**Primaire et collège**

Projets d'éducation au développement durable ou créatifs et artistiques à composante manuelle ou de création de médias scolaires (hors culture numérique) ou d'aménagement pédagogique de l'espace scolaire et innovation pédagogique pour l'apprentissage[3].

[1] *Sont éligibles au soutien de La Poste : les projets autour du football à 11, futsal, beach soccer, football adapté et handisport, rugby à XV, rugby à 7, rugby à 5, rugby à toucher, rugby fauteuil, handball classique, handball à 4, beach handball, handensemble, mini-hand, handfauteuil, basketball classique, 3x3 basketball, basket fauteuil, etc.*

[2] *Sont éligibles au soutien du fonds Enfance et montagne : uniquement les projets de classes découverte à la montagne. Le classement des communes de montagne est établi par l'Association Nationale des Élus de la Montagne (ANEM), disponible sur : www.anem.fr/classement-montagne.*

[3] *Ne sont pas éligibles au soutien du fonds de dotation Maped 1 % for Education : tout séjour scolaire avec nuitée, les excursions thématiques seules, les projets sportifs, les projets numériques, les projets sur la thématique de l'alimentation, les projets ne profitant par à une classe complète.*

Fiche-outil

## Les partenaires, engagés pour promouvoir une pédagogie porteuse de sens et de réussite (1/2)

La plateforme Trousse à projets accueille l'appel à projets de l'OFB ouvert aux projets d'aires éducatives. Cela simplifie les procédures pour les établissements candidats en plus de leur permettre de compléter leurs démarches de subvention par une collecte de financement participatif.
En savoir plus.

Le Parlement des enfants permet aux élèves de CM2 et de 6e d'élaborer collectivement une proposition de loi sur un thème imposé. Au cours de l'année, les classes sélectionnées par un premier jury peuvent être suivies par le député de leur circonscription. Un jury national sélectionne ensuite les propositions de loi finalistes. Celles-ci sont soumises au vote électronique de chacune des classes participantes, qui élisent ainsi « la classe lauréate » de l'édition.
En savoir plus.

Les Petits champions de la lecture est un jeu gratuit et ludique destiné aux élèves de CM1 et CM2. Son objectif principal est de contribuer à développer le goût des jeunes élèves pour la lecture. Pour participer, chaque élève choisit un roman jeunesse et en lit à voix haute un extrait devant sa classe ou son groupe. Le jeu se déroule sur toute l'année scolaire en 4 étapes : finales écoles, finales départementales, finales régionales et Grande finale.
En savoir plus.

ARTE Education édite une ressource pédagogique destinée à faciliter l'accès à la culture et au savoir pour les élèves grâce au numérique dénommée « Educ'ARTE », donnant accès à : un catalogue multilingue d'oeuvres audiovisuelles, des outils pédagogiques et une offre d'accompagnement.
En savoir plus.

Ces concours vidéos, lancés par Euro-France médias, visent à sensibiliser les collégiens et lycéens aux différentes représentations des métiers et de leur formation à travers la production de courts-métrages. Ces concours sont des dispositifs pédagogiques d'accompagnement à l'orientation et d'éducation aux médias et à l'information qui permettent aux élèves d'aller à la rencontre de professionnels.
En savoir plus.

La Cité des sciences et de l'Industrie et le Palais de la découverte offrent une immersion au cœur des sciences aux élèves qui en poussent les portes. L'offre pédagogique est adaptée à tous les niveaux scolaires et construite sur mesure pour chaque classe, en concertation avec les équipes éducatives (expositions, médiations scientifiques, Planétarium, etc.). La Cité des sciences et de l'Industrie et le Palais de la découverte proposent également des ressources pédagogiques, accessibles via une plateforme dédiée, afin d'aider les équipes éducatives à préparer leur visite.
En savoir plus.

Fiche-outil

## Les partenaires, engagés pour promouvoir une pédagogie porteuse de sens et de réussite (2/2)

La Fédération Française de Bridge a notamment pour mission l'organisation, la promotion, le développement, le contrôle et l'accès à tous de la pratique du bridge fédéral sous toutes ses formes sur l'ensemble du territoire national. La FFB souhaite faire connaître, auprès de la communauté éducative et du grand public, les bénéfices de la pratique du bridge : développement des compétences mathématiques, langagières et psychosociales, apprentissage de la coopération et du respect des règles.
En savoir plus.

Marque des Chambres d'Agriculture depuis 1988, Bienvenue à la ferme accompagne partout en France plus de 5 000 producteurs dans leur activité de vente directe, de circuits courts et d'agritourisme, ainsi que 350 fermes pédagogiques. Réparties sur l'ensemble du territoire, ces fermes pédagogiques sont des exploitations agricoles en activité qui accueillent des groupes scolaires et périscolaires pour des visites et ateliers pédagogiques. Elles permettent aux élèves de découvrir concrètement l'origine de l'alimentation, le monde du vivant, le fonctionnement d'une ferme et le rôle de l'agriculture dans les territoires. Véritables supports d'apprentissage du primaire au lycée, elles offrent une expérience immersive en lien avec les programmes scolaires et l'éducation au développement durable. Elles répondent à un cahier des charges national garantissant la qualité de l'accueil, des agriculteurs formés et des activités adaptées aux objectifs pédagogiques des enseignants.
En savoir plus.

Villes Internet est une association régie par la loi 1901, à but non lucratif. Transpolitique, elle rassemble plus de 6 000 élus, agents et acteurs locaux pour le développement de l'Internet citoyen et du numérique urbain dans les territoires. L'association contribue activement à l'amélioration des politiques numériques publiques à l'échelle des territoires en s'appuyant sur l'expérience accumulée au sein de sa communauté et en tirant parti de la force collective de son réseau.
En savoir plus.

L'association AJI Gestion pour l'éducation informe, forme et outille les équipes de gestion des établissements publics du second degré relevant des ministères de l'Éducation nationale et de l'agriculture, au sein d'un réseau professionnel d'entraide, de partage et de solidarité développé par des pairs.
En savoir plus.

## L'agenda

### Mercredi 7 octobre 2026 - 17 h 00

Webinaire **« Découvrez comment financer votre futur projet avec la Trousse à projets »**
Inscription

**45 mn**

### Mercredi 18 novembre 2026 - 17 h 00

Webinaire **« Des conseils et astuces pour communiquer sur votre projet »**
Inscription

**20 mn**

### Mercredi 9 décembre 2026 - 17 h 00

Webinaire **« Abécédaire du financement de projet »**
Inscription

**20 mn**

### Mercredi 3 février 2027 - 17 h 00

Webinaire **« Préparez votre collecte de fonds avec vos élèves »**
Inscription

**20 mn**

### Mercredi 17 mars 2027 - 17 h 00

Webinaire **« Découvrez comment financer votre futur projet avec la Trousse à projets »**
Inscription

**45 mn**

### Mercredi 24 mars 2027 - 17 h 00

Webinaire **« Abécédaire du financement de projet »**
Inscription

**20 mn**

### Mercredi 31 mars 2027 - 17 h 00

Webinaire **« Des conseils et astuces pour communiquer sur votre projet »**
Inscription

**20 mn**

### Mercredi 27 juin 2027 - 17 h 00

Webinaire **« Préparez vos projets de la rentrée avec la Trousse à projets »**
Inscription

**45 mn**

### Le premier mercredi de chaque mois - 13 h 00

Webinaire flash
**« Bienvenue aux nouveaux porteurs de projet »**
Connexion

**15 mn**

# Les ressources disponibles

## Les guides




↗ Le déroulé d'une collecte




↗ L'animation d'une collecte




↗ La réception des fonds




↗ La réalisation d'un don

## Le podcast




↗ Comment engager et fédérer vos élèves dans la collecte ?




↗ Comment mobiliser les entreprises lors de votre collecte ?




↗ Comment communiquer autour de votre collecte ?




↗ La Trousse à projets : un outil au service des apprentissages et de l'égalité

## Les vidéos

↗ Vidéo : la Trousse en 2 minutes

↗Vidéos : ils et elles témoignent

↗ Replay webinaire : Financer votre projet pédagogique en 60 jours avec la Trousse à projets

## Le kit




↗ Kit : à compléter en classe

## Le flyer




↗ Le flyer

## La plaquette




↗ La plaquette de présentation

## L'affiche




↗ L'affiche au format A3